

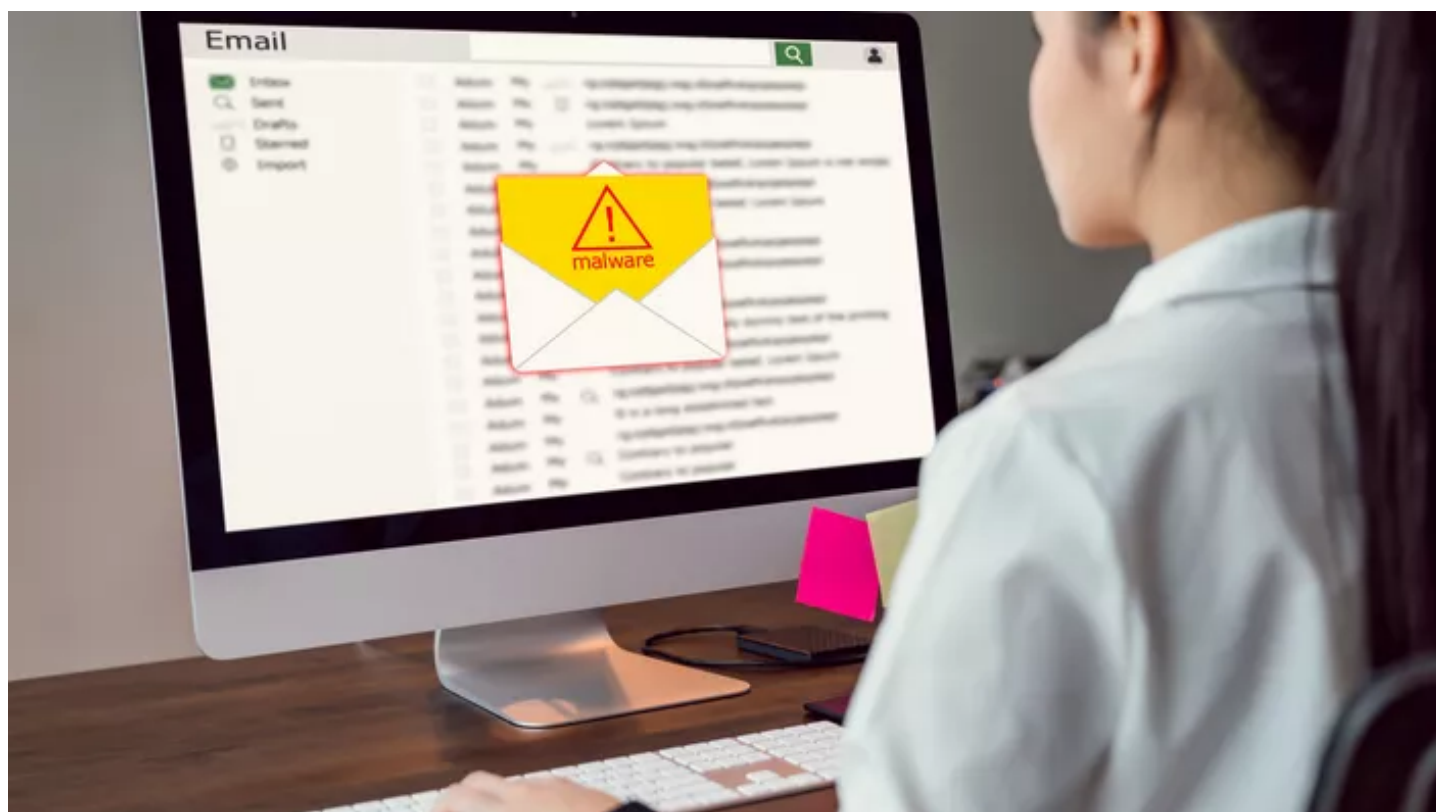
# Arnaques sur internet : une plateforme lancée pour déposer plainte en ligne

Par Julien Da Sois

Publié il y a 2 heures

▶ Écouter cet article ⓘ

00:00/02:27 🔊



La plateforme est en phase d'expérimentation depuis octobre 2021. *sitthiphong / Adobe Stock*

**Elle couvre une dizaine d'escroqueries en ligne, dont le piratage de messageries, le chantage en ligne, les rançongiciels ou les fraudes liées aux sites de ventes.**

Plus besoin désormais de sortir de chez soi pour porter plainte après avoir été victime d'une arnaque sur internet. Le gouvernement a lancé mardi la plateforme THESEE (pour «traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries»), qui *«a pour objectif de permettre aux particuliers de déposer une plainte en ligne sans avoir à se déplacer dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie»*, indique le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

Elle doit permettre de couvrir une dizaine d'escroqueries en ligne, parmi lesquelles *«le piratage de messageries électroniques et instantanées, le chantage en ligne, les rançongiciels, l'escroquerie à la romance ou “romance scam” (gagner l'affection d'une personne sous une fausse identité, afin de lui soutirer de l'argent), l'escroquerie à la petite annonce et les fraudes liées aux sites de ventes»*.

La plateforme est en phase d'expérimentation depuis octobre 2021, alors qu'elle devait initialement être lancée en 2018. Dans un communiqué publié le 6 mars dernier, Beauvau annonçait le lancement officiel d'une «*version consolidée*» à partir du 15 mars. Ce mercredi 16 mars dans la matinée, elle n'était visiblement pas encore disponible.

## **Disponible via le site [service-public.fr](https://service-public.fr)**

Le mode d'emploi pour y avoir accès avait été expliqué le 7 mars dernier lors d'une présentation du dispositif au ministère de l'Intérieur. THESEE doit être disponible via le site [service-public.fr](https://service-public.fr). Après avoir tapé sa recherche, l'internaute pourra être orienté vers la plateforme si sa situation correspond à son périmètre. Puis, pour faire sa demande de plainte ou son signalement, il devra s'identifier avec FranceConnect. Il disposera ensuite de 30 jours pour finaliser sa plainte.

Une fois effectuée, elle sera examinée par des enquêteurs de la police nationale ou de la gendarmerie nationale. L'internaute recevra ensuite un message dans le cas où sa plainte est validée. *«Les éléments contenus dans la plainte sont ensuite transmis à l'outil d'analyse, qui permettra à THESEE de faire des recoupements et de commencer des enquêtes sur ces recoupements»*, a-t-on expliqué à Beauvau. Une équipe de 17 policiers et gendarmes *«est dédiée à la validation des plaintes et premiers actes d'investigations»*, peut-on lire dans le communiqué du ministère.